

La Une | Le magazine « Actuel » se penche sur plusieurs enquêtes judiciaires impliquant la banque Dexia

Focus sur une succession de fraudes

■ Quatre hauts responsables inculpés par la justice. ■ Les comptes en banque des défunts vidés illégalement. ■ De l'évasion fiscale organisée via la filiale luxembourgeoise.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Il n'est pas raisonnable de payer des droits de succession quand ils sont déraisonnables. Dès lors, estime un notaire interrogé par l'équipe du magazine « Actuel », les éviter quand ils atteignent un taux de 90 % peut être considéré comme de la légitime défense. Surtout que les vrais riches, eux, n'en paient pas. Choc, la sentence est à placer dans le cadre d'une instruction ju-

diciaire menée par le juge bruxellois Jean-Claude Van Espen et sur laquelle revient l'hebdomadaire ce mercredi soir.

Clos, le dossier est aujourd'hui entre les mains du parquet de la capitale qui trace son réquisitoire en vue d'amener l'affaire devant un tribunal correctionnel.

Et là, ce ne sont pas moins de quatre anciens et actuels hauts responsables de la banque qui risquent d'avoir à répondre au juge puisqu'ils ont été inculpés de frau-

de, au printemps de l'an dernier.

Fin 1999, le juge d'instruction effectuait des perquisitions, boulevard Pacheco, au siège du Crédit Communal, passé depuis sous la bannière du groupe Dexia. Selon un ancien gérant d'agence, la banque proposait à certains de ses clients d'é luder l'impôt lors de successions.

Témoignages à l'appui, Marie-Pierre Deghaye et Carol Giet démontent ce mercredi le système mis en place par l'ancienne banque au chevalier. Légalement, au décès d'un client, la banque est tenue de communiquer au fisc et au notaire la liste complète de ses avoirs. Il était notamment conseillé aux héritiers d'antidater toute une série d'opérations afin de vi-



Plusieurs « têtes » mettent en cause l'enseigne de Dexia, qui sera impliquée dans de vastes fraudes organisées. Photo RTBF.

der les comptes du défunt. La liste présentée au notaire et au fisc était ainsi totalement vierge. L'enquête aurait permis d'identifier 8.000 cas pour un préjudice fiscal d'une centaine de millions

« Pas raisonnable de payer des droits de succession quand ils sont déraisonnables »

d'euros. Un mécanisme rendu impossible aujourd'hui à cause de la généralisation de l'informatique. Quoiqu'avec un complice au siège...

De fil en aiguille, le reportage en arrive en second lieu à une deuxième enquête ouverte, cette

fois à Charleroi, sur une évasion fiscale présumée à grande échelle.

Selon d'anciens gérants, Dexia aurait instauré un système leur permettant de recevoir les candidats fraudeurs de grands hôtels du pays afin de rencontrer des émissaires de la filiale luxembourgeoise de la banque, le Cregem. Ces derniers étaient chargés de convoyer l'épargne noire vers le Grand-Duché. Une entourage découverte par le fisc et qui aurait coûté d'importants redressements fiscaux aux fraudeurs. Des amendes que le Cregem aurait par la suite remboursées pour avoir manqué à ses devoirs. ●

« Actuel », La Une, 20 h 45.